



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98959

VALABLE JUSQU'AU 10/05/2026

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 483 949 202 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 403570700

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000004887993304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000004887993304

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/01/2026

Raison sociale : GRISOUARD VINCENT

ROUTE VARS
LE MONT
70100 AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE

Téléphone : 06 81 00 08 59

Fax :

Portable : 06 81 00 08 59

Site Internet :

E-mail : cgv70@orange.fr

Responsabilité légale :

GRISOUARD VINCENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/03/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	06/02/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/02/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/02/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	15/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.